Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 319

Artikel: Voulez-vous des autoroutes?
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028637

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Voulez-vous des autoroutes ?

Parmi les cinq questions posées au peuple suisse le 8 juin prochain, la plus importante est certes celle qui a trait à l'augmentation des recettes fiscales dès 1976 (ci-dessous, sans autres, un bilan qui permettra d'apprécier les étapes par lesquelles ont passé les différentes catégories de dépenses),

A travers les diverses modifications apportées par l'exécutif, puis par le législatif, voici la diminution progressive des budgets des départements fédéraux dès juin 1974 (tableau paru dans le mensuel du PS neuchâtelois, « Le Point », mai 1975) :

Classification fonctionnelle	*Requêtes des départements (18.6.1974)*	*Projet du Conseil fédéral (16.10.1974)*	*Vote du Parlement (31.1.1975)*	*Réduction en % de juin 1974 à janvier 1975*
Relations avec l'étranger	596	596	512	— 14,1 %
Défense nationale	2 999	2 946	2 804	— 6,5 %
Enseignement et recherche	1 613	1 536	1 445	— 10,4 %
Prévoyance sociale	3 229	3 270	2 606	— 19,3 %
Communication et énergie	2 359	2 127	2 054	— 12,9 %
Agriculture	1 450	1 379	1 245	— 14,1 %
	.....	.....	.....	
Total des dépenses	15 216	14 727	13 367	— 12,2 %

mais la votation sur le financement des routes nationales est celle qui est peut-être la plus ambiguë, parce que noyée sous un déluge d'informations et de prises de position souvent partielles. Revenons donc aux sources et voyons à travers les données de base sur la question, quel est l'exact retentissement de ce référendum (lancé, faut-il le rappeler, par l'Alliance des indépendants).

1. A l'origine, 400 millions de recettes supplémentaires

La surtaxe sur les carburants a passé, le 31 août 1974, de 20 à 30 centimes par litre, en vertu d'une ordonnance édictée par le Conseil fédéral en date du 29 août 1974. Ainsi, la charge totale douanière a-t-elle augmenté de 23,3 % pour la benzine et de 22,1 % pour l'huile diesel. Le parlement a ratifié cette mesure provisoire le 4 octobre 1974 par voie d'arrêté fédéral. Dans son message, le Conseil fédéral évaluait à 400 mio fr. les recettes supplémentaires entraînées par cette hausse. Ces recettes servent à couvrir les dépenses relatives à la construction des routes nationales et à poursuivre le remboursement de l'avance faite par la Confédération en faveur des routes nationales.

2. 1959-1974 : près de 13 milliards

Entre 1959, date où la construction des routes nationales a débuté, et 1974, la Confédération et les cantons ont dépensé 12,88 milliards à cet effet, dont 11,08 ont été pris en charge par la Confédération. Sur les 1847 km de routes nationales prévus, 913 km étaient ouverts au trafic, fin 1974, ce qui en représentait tout juste la moitié.
Les tronçons qui restent à construire selon le programme admis (mais sera-t-il respecté si le peuple votait « non » ?) entraîneront à l'évidence des frais supplémentaires : augmentation du coût d'acquisition de terrains, accroissement des exigences en matière de sécurité du trafic, difficultés d'ordre géologique, etc. Le tout estimé à quelque 1847 millions de francs (à noter que, d'autre part, on estime que les seuls frais d'exploitation et d'entretien des routes nationales pourraient représenter pour la Confédération des dépenses supplémentaires de l'ordre de 100 à 200 millions par an).

3. Pour amortir les avances

A ce stade, il faut revenir au mode de financement des dépenses de la Confédération pour les routes nationales ! Sont consacrés au financement de la construction des routes nationales : un quart de la taxe douanière de base sur les carburants, la totalité de la surtaxe sur les carburants et un montant provenant des ressources générales de la Confédération. Si le Conseil fédéral n'avait pas prix des mesures préventives dans ce domaine, l'on aurait assisté en 1974 à une diminution des recettes y afférentes par suite du recul enregistré dans les quantités de carburant importées. « Grâce » à la hausse de la surtaxe, qui est passée à 30 ct. et a permis de récolter au cours du dernier trimestre 1974, 121 millions de francs, il a été possible de parer à cette récession (et même d'obtenir, par rapport à 1973, une augmentation des recettes de 41 millions !)
Le compte des routes nationales se présente donc de la manière suivante, « grâce » aux mesures adoptées par le Conseil fédéral.

Recettes

	mio fr. 1973	*mio. fr. 1974*
Part à la taxe douanière sur les carburants	214	194
Surtaxe de 20 ct.	788	728
Hausse de la surtaxe [1]	—	121
Contribution à partir des ressources générales de la Confédération	150	150
	1 152	1 193

Dépenses

Dépenses incluant la contribution à l'exploitation des tunnels intégrés dans le réseau des routes nationales	966	942
Intérêts sur les avances consenties	125	143
Dépenses administratives	3	3
	1 094	1 088
Amortissement des avances	58	105

[1] Au premier trimestre 1975, la surtaxe a rapporté 240 millions contre 153 millions à la période correspondante de 1974 (+ 57 %).

La conclusion, à travers ces chiffres, s'impose : par ce vote sur l'augmentation de la surtaxe sur les carburants est donnée au citoyen la possibilité de se prononcer sur la priorité routière et autoroutière.